

COMMUNE DE LA COTE D'AIME

COMPTE RENDU DE REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 28 MAI 2010

| | |
|--------------|--|
| Présents : | OUDARD Michel - BONNET-EYMARD Xavier - COLLOMB Joël - DOBIAS Serge - GIRARD Sylvie - JOVET Joël - JULIE Sonia - NULLANS Marie Paule - REGNAULT Florence - SILVESTRE Philippe - VIBERT Christian - VILLIEN Gisèle |
| Excusés : | DHERIN Adéline - GIRARD Gilles (pouvoir à Gisèle VILLIEN) |
| Absent : | COLLOMB Thierry |
| Secrétaire : | NULLANS Marie Paule |

I – AFFAIRES GENERALES

1. Création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^e classe

Le Conseil Municipal décide de la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^e classe à compter du 1^{er} juillet 2010 pour remplacer Yves PLASSIARD qui part en retraite.

Il sera remplacé par Laurent REGNAULT.

(Deux abstentions : Gisèle VILLIEN + pouvoir Gilles GIRARD)

2. Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Suite au départ en retraite de Monsieur Yves PLASSIARD, il convient de supprimer son poste au 31 juillet 2010. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

3. Accessibilité personnes à mobilité réduite

La loi impose aux communes d'établir un diagnostic d'accessibilité des établissements communaux recevant du public ainsi que des voiries publiques. Il convient de dresser un état de la situation actuelle afin de programmer et effectuer les travaux nécessaires.

Le Conseil Municipal décide de retenir la société SOCOTEC, qui propose une mission pour un montant de 4 784 € toutes taxes comprises.

4. Bail UCPA – chalet Les Plans

Le Conseil Municipal décide de reconduire le bail avec UCPA pour la saison d'été 2010 au chalet des Plans moyennant un loyer de 1 628 €.

5. Règlement assainissement

Le règlement d'assainissement actuel date de 1993. Il était nécessaire de le revoir compte tenu des évolutions réglementaires en vigueur actuellement.

Le Conseil Municipal approuve le nouveau règlement. Vous pouvez le consulter en mairie ou bien en obtenir une copie.

6. Règlement d'occupation de la salle des fêtes

Le Conseil Municipal approuve les modifications à apporter au règlement d'occupation de la salle des fêtes, à savoir :

- un coût de ménage fixé à 50 €,
- la location de la sono : 30 €

7. Décision modificative

Le Conseil Municipal approuve le virement de crédit du compte 020 au compte 204, d'un montant de 4 722 € pour permettre le règlement des travaux des containers semi enterrés au lieu-dit Les Plans.

II – TRAVAUX

8. Demande de subvention pour création d'une piste forestière

Le Conseil Municipal décide déposer une demande de subvention pour la création d'une piste forestière au lieu-dit Bois Borgne.

Le montant des travaux est estimé 69 860 € hors taxes financés à hauteur de 8 687.36 € hors taxes par l'Etat, 8 6887.36 € hors taxes par l'Union Européenne, 13 031.04 € hors taxes par le Conseil Général de la Savoie. Il restera donc 39 457.27 € hors taxes à la charge de la Commune.

9. Travaux la Bergerie

La demande de subvention est reporté e lors d'un prochain Conseil Municipal : tous les éléments n'étant pas en notre possession.

10. Demande de subvention pour l'aménagement de la salle polyvalente

Le Conseil Municipal décide de renouveler la demande de subvention pour les travaux d'aménagement de la salle polyvalente.

III – QUESTIONS DIVERSES

11. Affaire Luiset – La Gitte

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'acte notarié relatif à cette affaire a été régularisé.

12. Accès La Balme

La majorité du Conseil Municipal souhaite réglementer l'accès aux véhicules jusqu'au refuge de la Balme. En conséquence, la circulation sera interdite aux véhicules les mois de juillet et août sur cette portion de route.

Plus de questions, à l'ordre du jour, la séance est levée

La Côte d'Aime, le 31 mai 2010

Le Maire,
M. OUDARD